



**MJC SANS
SOUCI**

RAPPORT MORAL, FINANCIER ET D'ACTIVITÉ

Documents d'informations et annexes à l'ordre du
jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MJC
Sans Souci

06/12/23

22

23

SOMMAIRE

01

Rapport moral et d'orientation.....4

02

Rapport d'activité.....6

Equipe.....6

Enfance.....7

Jeunesse.....10

Communication.....13

Vie associative.....14

03

Rapport financier.....15

04

Budget Prévisionnel 2023-2024.....16

05

**Cotisations d'adhésion 2023-2024 et
2024-2025.....17**

06

Règlement intérieur de la MJC Sans Souci.....18

07

Election du Conseil d'Administration.....19

08

ANNEXES :.....20

Appel à candidatures.....20

Résolutions à voter.....21

INTRODUCTION

LA SAISON EN CHIFFRES



52 SALARIÉS DONT

35 femmes
17 hommes



208 ADHÉRENTS DONT

87 femmes
121 hommes



20 BÉNÉVOLES

1 INAUGURATION

1 CONCERT

2 SOIRÉES MUSICALES

8 PROJETS ENFANCE/JEUNESSE

1. RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Chèr.e.s adhérent.e .s,

Au travers de ce rapport moral et d'orientation, il convient tout d'abord de rappeler l'objet et la vocation de notre association tels que prévus dans nos statuts fondateurs, rédigés à sa création en mai 2022. Ainsi, la MJC se veut une association d'éducation populaire pour l'éducation, la culture la citoyenneté et les loisirs. Elle participe à créer du lien social afin de répondre aux besoins des habitant.e.s du territoire, de favoriser la rencontre et de dépasser les différences.

La MJC n'aurait pas pu être créée et ne pourrait aujourd'hui fonctionner sans le soutien de ses partenaires, au premier rang desquels, la Ville de Lyon qui a apporté un soutien financier, technique et logistique, dès les phases de création et de structuration du projet et qui aujourd'hui apporte toujours un appui indispensable à la structure. Nous souhaitons en profiter pour remercier à la fois les équipes techniques, notamment la Direction du Développement Territorial, la Direction Gestion Technique des bâtiments mais aussi les élu.e.s qui ont soutenu ce projet.

Autre partenaire privilégié, la CAF du Rhône qui apporte un soutien financier au travers de subventions et de prestations sociales. Il est bien entendu nécessaire de citer d'autres partenaires avec qui la MJC a pu coopérer tout au long de cette année : les équipes de Direction des écoles Montbrillant, Harmonie et Rebatel où ont lieu les accueils de loisirs après l'école, mais aussi les accueils de loisirs vacances. Nous avons par ailleurs collaboré avec plusieurs associations, notamment pour mettre à disposition des espaces dans une optique d'échanges logistiques mais aussi culturels et éducatifs. Nous pensons notamment à VOCO qui a réalisé 2 stages musicaux et danse à destination des enfants, l'Orchestre Lunae qui réalise ses répétitions chaque lundi soir, le PLVPB dont nous avons accueilli la section couture pendant plusieurs mois, le temps de travaux dans leurs locaux habituels, le théâtre de l'Assemblée venu en résidence théâtrale cet été et de nombreuses autres associations venues ponctuellement à notre rencontre.

Enfin, n'oublions pas R2AS, le réseau des MJC Rhône Ain Saône qui a longuement travaillé pour définir le projet, échanger avec les financeurs et techniciens afin de livrer, aux membres fondateurs, les prémices de la structure actuelle.

Au cours de cette première année d'activité, plusieurs faits marquants sont à relever que nous vous proposons de présenter dans l'ordre chronologique :

- Le recrutement de l'équipe permanente : Hakim KHELAIFIA, Directeur, Sahra FEHAS, Coordinatrice Jeunesse, Kévin MARTIN Coordinateur Enfance, Eva ANDRIN Assistante administrative et de communication ainsi qu'Hakim DAHMAN, agent d'entretien et de maintenance.
- Le transfert du personnel périscolaire de la Fédération Léo Lagrange, dans le cadre de la reprise par la MJC Sans Souci, du périscolaire des écoles Montbrillant, Harmonie et Rebatel. C'est ainsi que notre équipe a grossi de près de 25 salarié.e.s, animateur-trice.s et encadrant.e.s du périscolaire.
- L'ouverture des différents secteurs d'accueil de loisirs, à savoir l'accueil de loisirs vacances enfants pour 48 enfants dès février 2023, puis les accueils de loisirs du mercredi dès le mois d'avril 2023, ainsi que l'ouverture de l'espace jeunes et des accueils de loisirs jeunes.
- Au cours du premier semestre 2023, nous avons aussi eu la chance de voir différents travaux réalisés au sein du Château pour permettre un meilleur accueil avec l'agrandissement de 2 salles d'activité, la mise en place d'un bar, des travaux de mise aux normes.

- Ce sont aussi de premiers investissements (mobilier, matériel informatique et pédagogique) qui ont été réalisés pour équiper ce beau bâtiment.
- Quelques événements ont aussi pris place au sein de la MJC et ont permis de tester nos capacités logistiques, organisationnelles, de communication.
- Enfin, un énorme travail préparatoire a eu lieu entre février et juillet en vue de lancer, dès septembre, 39 activités régulières sur 53 créneaux pour la saison 2023-2024.

Nous l'évoquons de manière plus spécifique dans le rapport financier, mais il convient, pour bien situer l'ampleur de ce démarrage, de préciser que le budget global (recettes) de la MJC pour cette première saison s'est établi à 791 559€.

La mise en musique de ce projet a demandé beaucoup d'efforts, d'abnégation et de résilience à l'ensemble des équipes. Nous tenons à les remercier pour leur engagement et vous encourageons à vous associer à ces remerciements.

Bien entendu, il y a eu quelques petits couacs, des erreurs, des retards d'informations etc... mais nous estimons, qu'au global, cette première année est une véritable réussite.

Au cours de cette année, les membres du Conseil d'Administration et une partie des équipes de salarié.es se sont par ailleurs réunis, à plusieurs reprises, pour échanger, débattre et réussir à définir collectivement un premier projet associatif.

Il conviendra désormais de se projeter, d'un côté vers une stabilisation opérationnelle de ce socle d'activité et en parallèle de travailler sur les orientations concrètes de la MJC. Ainsi, dans les prochaines semaines, nous devons nous questionner sur les enjeux majeurs et, entre autres, définir de quelle manière la MJC Sans Souci pourra :

- être un vrai point de référence pour les adolescents du quartier ayant besoin d'un espace pour échanger et grandir ensemble,
- répondre au mieux aux nombreux parents en recherche de solution pour offrir à leurs enfants un accueil de loisirs les mercredis ou les vacances en plus de ce que propose les autres acteurs locaux (ME3E, Ville de Lyon et autres associations),
- développer une offre d'activités et d'événements qui favorisent le lien social

Aujourd'hui la MJC n'a pas encore la visibilité qu'elle mérite et reste un peu méconnue sur le territoire. C'est pourquoi, la communication sera aussi l'un des enjeux forts de ces prochains mois.

Pour finir, nous tenons à insister de nouveau sur notre volonté de voir les adhérent.e.s, s'investir et s'approprier leur MJC, bien sûr en participant aux activités et aux événements, mais aussi en tant que bénévoles occasionnels ou réguliers ou administrateurs.trices. Il est crucial que le projet de la MJC soit réellement porté par ceux et celles qui en sont usagers.ères.

**Pour le Conseil d'Administration de la MJC Sans Souci,
Aurélien MILLAUD et Cédric SZABO, co-présidents**

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ

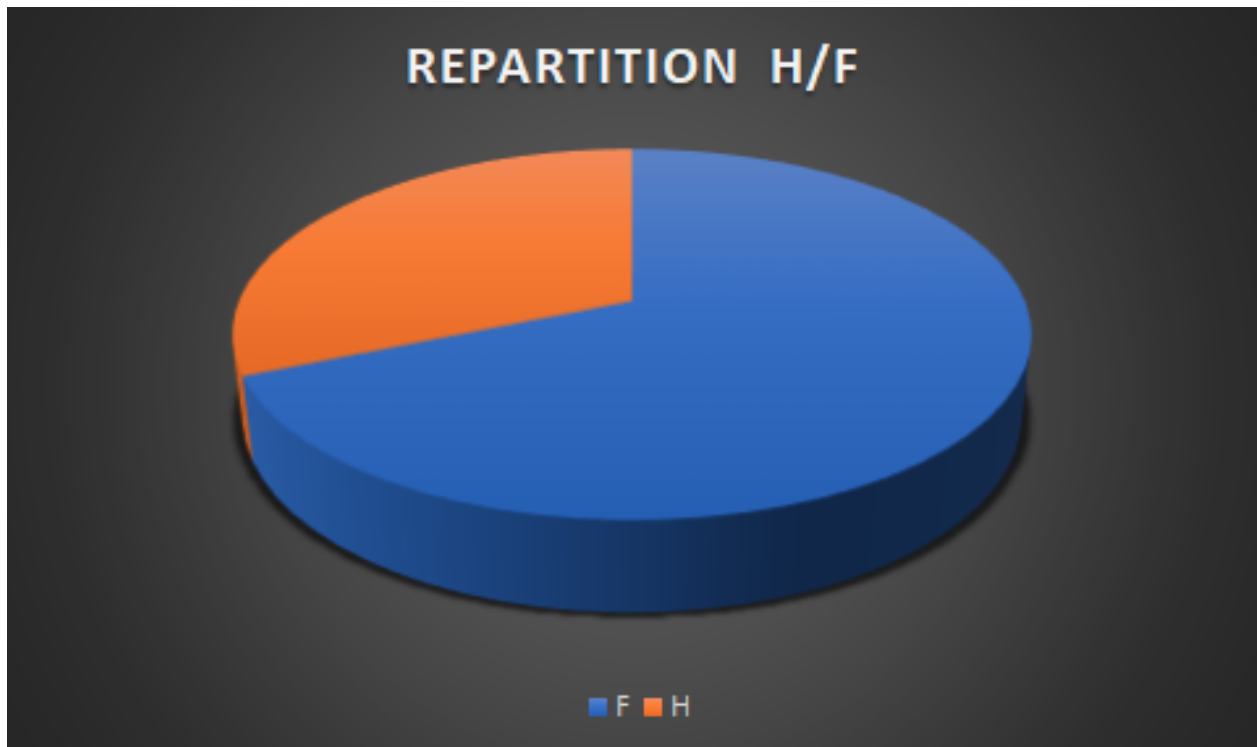
A) LES EQUIPES

Dans le cadre du lancement de la MJC, le directeur de la structure Hakim KHELAIFIA, premier salarié de la MJC est arrivé dès septembre 2022 afin de recruter :

1. Une personne en charge de la coordination jeunesse
2. Une personne en charge de la coordination enfance
3. Une personne en charge de l'entretien du bâtiment
4. Une personne en charge de l'accueil du public, de l'administratif et de la communication

A compter du 01 janvier 2023, avec la reprise des accueils de loisirs associés à l'école¹ des groupes scolaires Harmonie-Rebatel et Montbrillant, 25 salariés issus de la fédération Léo Lagrange ont pu rejoindre le projet de la MJC. Ils sont désormais pleinement salariés de la MJC et participent au développement de cette dernière.

A la suite des lancements des centres de loisirs à destination des 3-17 ans, les mercredis et vacances scolaires, nous avons dû recruter 5 animateur·trice·s afin d'assurer l'encadrements des enfants et adolescents.



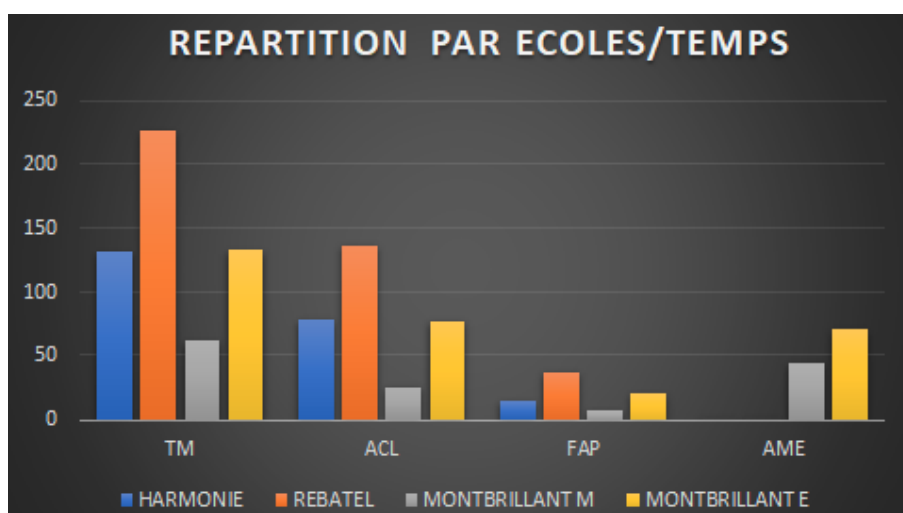
B) LES ACTIVITÉS ENFANCE

1) PÉRISCOLAIRE

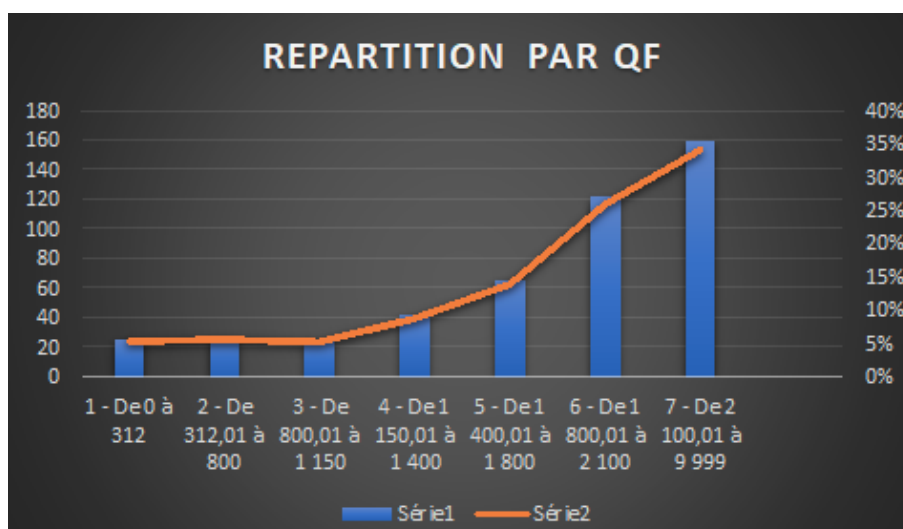
A compter du 01 janvier 2023, la MJC a récupéré la gestion des groupes scolaires Harmonie Rebatel et Montbrillant. Dans la continuité de ce qu'avait mis en place la fédération Léo Lagrange et accompagné par la Ville de Lyon, nous avons pu apporter une organisation et des activités complémentaires au temps scolaire.

Malgré une reprise en cours d'année, le bilan est plutôt positif et la MJC a à cœur de former les équipes et de les accompagner dans l'apprentissage des méthodes d'encadrements afin d'apporter des animations de qualité et porteuse de sens aux enfants des différentes écoles.

Plusieurs animations ont pu être proposées comme de la découverte de la langue espagnol, des activités sportives, ainsi que différentes activités artistiques permettant à chacun.e de s'exprimer et de trouver sa place.



TM : Temps Méridien
ACL : Après la Classe
FAP : Fin d'Après midi
AME : Ateliers du Mercredi [matin]



2) CENTRE DE LOISIRS

› Centre de loisirs, pendant les vacances

Dès février 2023, nous avons ouvert le centre de loisirs au sein du groupe scolaire Montbrillant. L'objectif était d'accueillir 48 enfants comprenant 24 places pour les 3 à 5 ans et 24 places pour les 6 à 10 ans. La MJC a fait le choix de proposer des critères avec de permettre une pluralité d'accueil des publics qui pourraient fréquenter le centre et de proposer des inscriptions en ligne afin de faciliter les démarches pour les familles. Bien que les inscriptions aient été dématérialisées, nous laissons la possibilité et encore aujourd'hui, de permettre aux familles de venir à la MJC et d'être accompagné par le coordinateur Enfance ou encore de l'assistante administrative afin de procéder à l'inscription.

Au regard de la fréquentation et de la demande croissante, nous avons décidé dès juillet 2023, d'ouvrir 20 places supplémentaires afin de répondre aux besoins du territoire. Ces 20 places supplémentaires ont été pérennisés pour la saison 2023-2024.

Au travers des 3 périodes vacances, nous avons pu mettre en places les projets suivants :

Nous avons mis en place une thématique à chaque période de vacances. Elle était choisie par l'équipe pédagogique afin de créer leurs projets d'animations. Chaque thématique nous permettait de réaliser différents objectifs.

Les différentes thématiques ont été :

- La grande aventure
- Voyage autour du monde
- Les arts (découvertes des différentes pratique artistiques)

Nous avons mis en place des temps forts familles proposées plusieurs fois dans l'année :

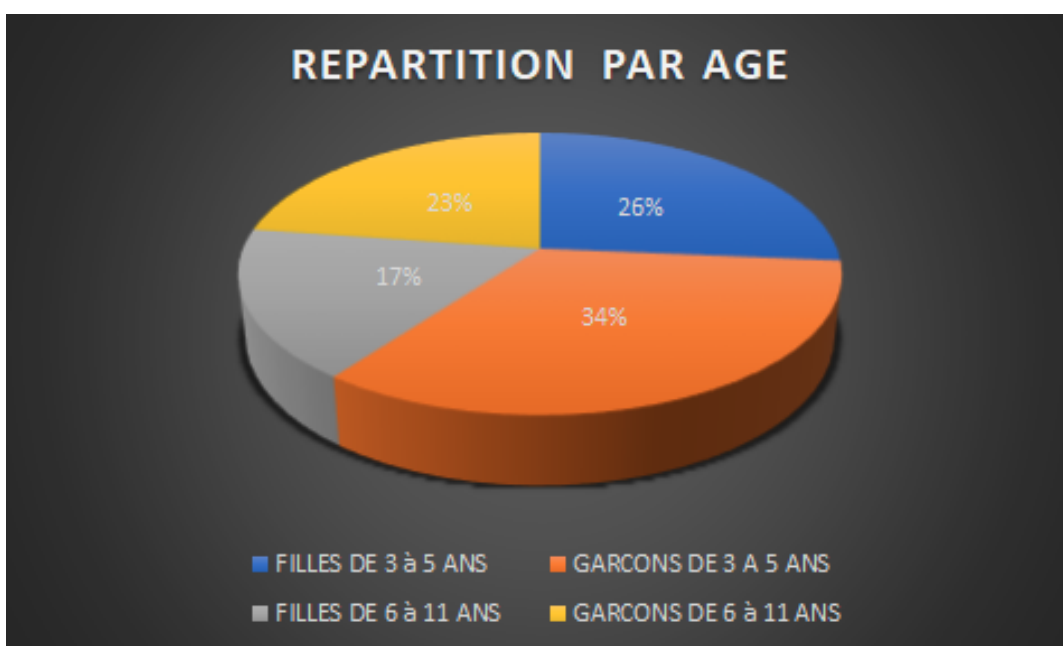
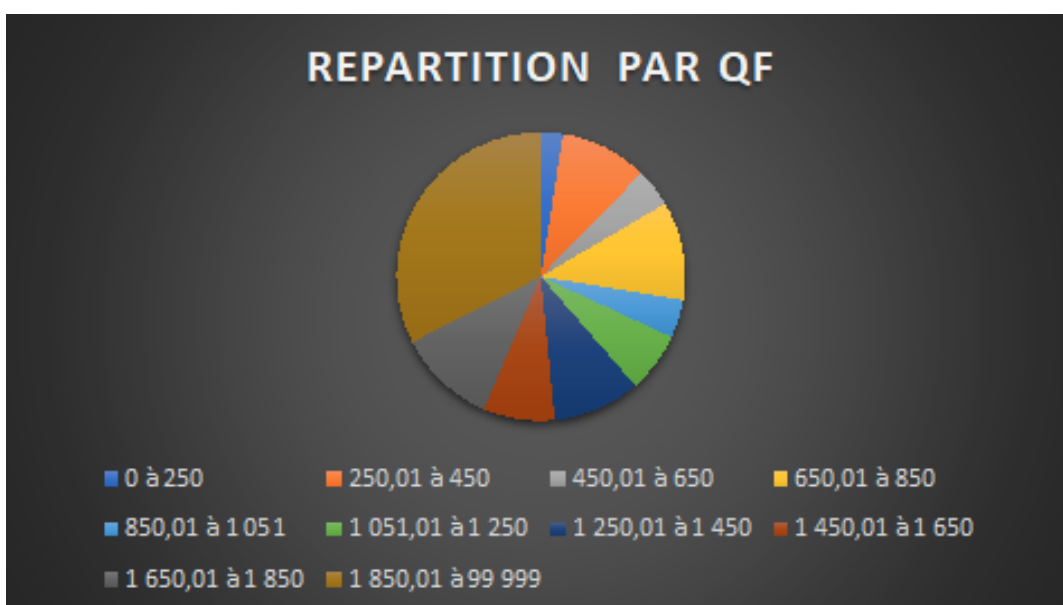
- Goûter crêpes
- Chasse au trésor
- Kermesse



➤ Centre de loisirs, les mercredis

Afin de lancer une dynamique supplémentaire, nous souhaitons lancer l'accueil de loisirs les mercredis en journée. La première journée a eu lieu le 26 avril 2023 et malgré un lancement tardif dans la saison, une trentaine d'enfants se sont inscrits et ont pu bénéficier des activités proposés en parallèle de l'offre des AME*. Du fait de la complexité d'accueillir simultanément les enfants des AME et du centre de loisirs, nous avons fait le choix pour la saison 2023-2024 de bénéficier du groupe scolaire Montbrillant pour les mercredis journées et du GS Harmonie Rebatel pour les AME.

* Ateliers du mercredi matin



C) LES ACTIVITÉS JEUNESSE

Dès janvier 2023, nous avons ouvert le Secteur jeunes dans les locaux de la MJC.

L'objectif de ces premiers mois était de développer le projet à destination de la jeunesse.

En lien avec les acteurs partenaires du territoire tels que les collèges de proximités nous avons pu de rencontrer les jeunes et développer l'animation de proximité au travers de projets, sorties et activités de loisirs.

Pour encourager les jeunes à venir découvrir le secteur jeunes, des accueils libres, gratuits et sans inscriptions ont été mis en place, cela a permis de faciliter les interactions et les rencontres entre les jeunes, les familles et la coordinatrice jeunesse.

Dès les vacances de février, la MJC a fait le choix de proposer un accueil à un nombre limité de 12 jeunes de 11 à 17 ans dans le but de favoriser une cohésion et développer l'identité du secteur jeunes de la MJC Sans Souci.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, nous avons été en mesure d'accueillir davantage de jeunes à chaque périodes de vacances notamment aux vacances d'été ou nous avons effectivement accueilli 16 jeunes par semaine.

Pour la saison 2023-2024, le secteur jeunes ouvrira 24 places pour les jeunes de 11 à 14 ans, et développera un groupe pour les jeunes de 15 à 17 ans.

L'animation de proximité s'étend également au travers de rencontre et sorties avec les familles des jeunes.



Entre janvier 2023 et juillet 2023, nous avons mis en œuvre les projets suivants :

1. Une fresque collective qui a permis aux jeunes de donner une image et un environnement à l'espace jeunes

2. Chef-fes A'venir : Ce projet a pour objectif 8de de faire découvrir à des jeunes de 14 à 17 ans les métiers de l'hôtellerie restauration, d'éveiller à la mixité culturelle sous toutes ses formes et faire naître des vocations. Ce projet est en partenariat avec Nomad Kitchen, le CRIJ et le Lyon Street Food Festival.

3. Tournoi de rugby en partenariat avec les différentes MJC, les centres sociaux et le SESSAD de Villeurbanne. Ils ont pu découvrir les valeurs de ce sport ainsi que ses règles. Un axe autour du handicap a été traité ce qui a permis de les sensibiliser aux questions liées aux handicap.

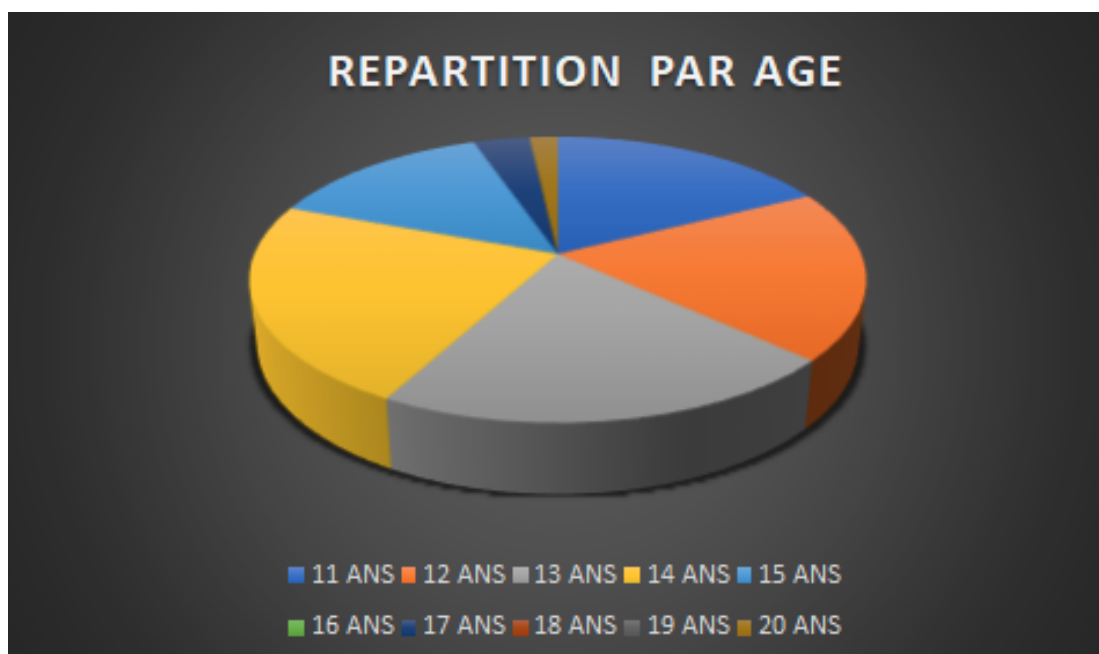
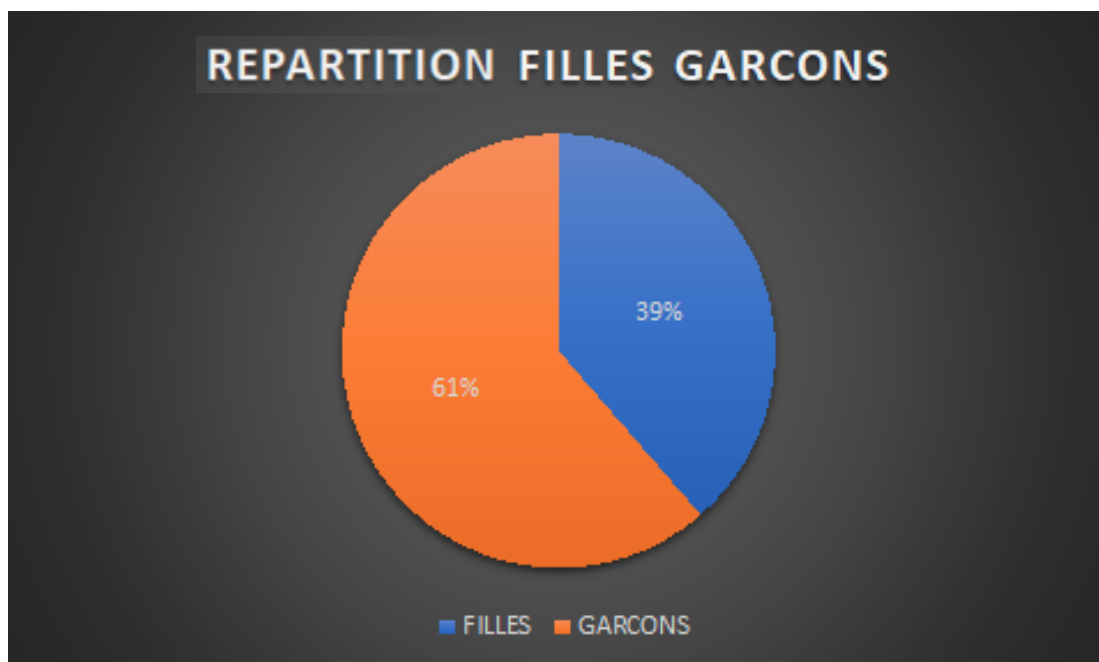
4. Journalisme : En partenariat avec le Lyon Bondy Blog, ils ont pu découvrir le métier de journaliste en allant à la rencontre des habitants du quartier et échangeant avec un historien sur l'histoire de celui-ci.

En parallèle des vacances et projets, nous avons pu amener les adolescents assister à des matchs de football au Groupama stadium de l'OL, à la fois pour un public féminin et masculin, des matchs de baskets à l'ASVEL, l'OPEN PARC de tennis rencontrer Jo Wilfried Tsonga..

Nous souhaitons pour la saison 2023-2024, poursuivre la dynamique lancée et apporter une dimension à la fois collective et individuelle à ce public.



STATISTIQUES SECTEUR JEUNES



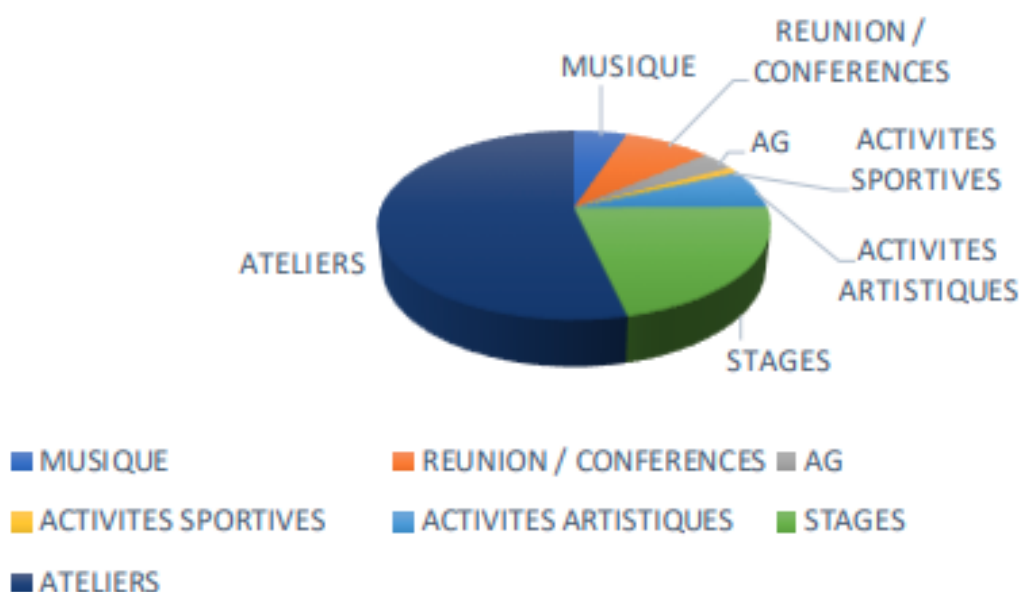
C) LA VIE ASSOCIATIVE

Mise à disposition :

Au lancement de la MJC, en l'absence d'activités régulières pour la saison 2022-2023, nous avons eu à cœur de donner de la vie au bâtiment mais aussi de laisser le temps aux associations qui utilisaient historiquement les espaces du Château Sans Souci de trouver des solutions. Nous avons ainsi accueilli des associations pour des assemblées générales, des projets artistiques et culturels, des réunions. La MJC a aussi accueilli les vœux de Madame la Maire du 3ème arrondissement, Madame Véronique DUBOIS BERTRAND.

Nous avons toujours à cœur, malgré le peu de disponibilité des salles de la MJC, lié au développement des activités, de mettre à disposition les espaces aux associations locales, qui plus est si leurs objectifs font sens avec notre projet associatif ou si des partenariats sont envisageables avec la MJC.

REPARTITION DES MISES A DISPOSITION EN NOMBRE D'HEURES



Evènements festifs :

1. Nous avons pu accueillir la finale du DJAR STARS, concours de rap et chant organisé par l'association PK21 ou une cinquantaine de personnes ont pu être présents pour assister à cet événement.
2. Soirée colombienne en partenariat avec l'association Causons Lyon. Une association Colombienne ont pu faire découvrir la culture Colombienne au travers de danse, chant et de spécialités culinaires. Un moment simple de convivialité qui permet la rencontre et d'échanger malgré les différences de cultures.

D) COMMUNICATION



SITE INTERNET

4 600 utilisateurs (environ 30 visites /jour)
5 600 vu pour la page d'accueil
5,1 k vu pour la page d'inscription activités
Depuis la création à 21 200 impressions*
Durée d'engagement : 2min18

* Le nombre total d'impressions correspond au nombre de fois qu'un internaute a vu un lien vers votre site dans les résultats de recherche.



INSTAGRAM

@mjcsanssouci :

Depuis la création : 332 followers | couverture de 1460 (diffusion à la fois organique et payante.) | 21 publications 69 stories | plus haut taux de j'aime : 40 | visites de la page 872

@secteurjne693 : 152 followers | 20 publications 75 stories | plus haut taux de j'aime : 17



FACEBOOK

252 followers | 189 mentions j'aime | 7 519 de couverture (diffusion à la fois organique et payante.) | 4676 visites de la page | 34 publications | 6 stories
Couverture payée : 1645

3. RAPPORT FINANCIER

Le choix a été fait d'un arrêté d'exercice comptable au 31/08 de chaque année. La MJC ayant été créée en mai 2022, le premier exercice était exceptionnellement de 16 mois, de mai 2022 à août 2023.

Vous trouverez plus bas les éléments comptables (compte de résultat et bilan) de cet exercice (les documents détaillés sont disponibles sur demande à l'accueil de la MJC Sans Souci).

En synthèse, il est à retenir :

- Des produits (ou « recettes ») pour 791 559€
 - Dont 600 723€ de subventions de la Ville de Lyon et 86 892€ de la CAF du Rhône
 - Dont 83 006€ de participations parents et adhérents
- Des charges (ou « dépenses ») pour 591 239€
- Des investissements pour 34 720€
- La valorisation (en produits et en charges) de la valeur des locaux mis à disposition gratuitement par la Ville de Lyon pour une valeur de 103 083,47€
- Soit un résultat excédentaire de 170 776,56€

Il est crucial de comprendre que ce résultat fortement excédentaire pour une première année est exceptionnel et s'explique par 2 raisons :

- Une subvention de la Ville de Lyon calculée pour un exercice plein mais une activité réelle (et donc des coûts de personnel et des charges variables) qui n'ont véritablement pesé que sur 8 mois.
- Une gestion prudente (nombre de recrutement, maîtrise des salaires d'embauches, investissements et achats divers).

Nous vous proposons d'affecter cet excédent pour partie :

- en report à nouveau (pour 25 000€) afin de permettre de poursuivre les investissements nécessaires à l'équipement de la MJC Sans Souci dans le cadre de ses futurs projets (notamment équiper la grande salle en vue de spectacles, soirées ou acquérir du mobilier adapté aux différentes activités).
- et pour partie en réserve de trésorerie (pour 145 776,56€) afin de constituer les fonds propres (ou « réserves ») de l'association, lesquels lui permettront d'avoir, à terme, une autonomie financière de l'ordre de 3 mois et donc une certaine sérénité en cas de baisse de subventions ou d'autres produits ou en cas de hausse des charges ou dépenses exceptionnelles.

Le compte de résultat et le bilan ont été présentés et approuvés par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2023, en présence du Cabinet Bobillon, Commissaire aux Comptes chargée de certifier nos comptes. Nous vous invitons à les approuver et à approuver la proposition d'affectation de l'excédent, dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2023.

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2023 MJC SANS SOUCI

| | Du 03/05/2022 au 31/08/2023 | | 30.12.1899 |
|---|-----------------------------|-------------------|------------|
| | Montant | Total | Total |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| COTISATIONS | 1 318.85 | | |
| VENTES DE BIENS | | | |
| DONT VENTES DE DONS EN NATURE | | | |
| VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE | 169 897.94 | | |
| DONT PARRAINAGES | | | |
| VENTES DE BIENS ET SERVICES | | 169 897.94 | |
| CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 600 723.00 | | |
| VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT. | | | |
| RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | | | |
| DONS MANUELS | | | |
| MECENATS | | | |
| LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE | | | |
| CONTRIBUTIONS FINANCIERES | | | |
| PRODUITS DE TIERS FINANCEURS | | 600 723.00 | |
| REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS | 10 335.00 | | |
| UTILISATIONS DES FONDS DEDIES | | | |
| AUTRES PRODUITS | 3 076.77 | | |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) | | 785 351.56 | |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| ACHATS DE MARCHANDISES | | | |
| VARIATION DE STOCK | | | |
| AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES | 145 857.55 | | |
| AIDES FINANCIERES | | | |
| IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES | 13 384.16 | | |
| SALAIRES ET TRAITEMENTS | 372 685.03 | | |
| CHARGES SOCIALES | 67 379.44 | | |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS | 13 030.83 | | |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS | 8 176.00 | | |
| REPORTS EN FONDS DEDIES | | | |
| AUTRES CHARGES | 269.39 | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | |
| DE PARTICIPATION | | | |
| D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE | | | |
| AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES | 2 450.25 | | |
| REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE | | | |
| DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE | | | |
| PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | | | |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3) | | 2 450.25 | |
| CHARGES FINANCIERES | | | |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS | | | |
| INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES | | | |
| DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE | | | |
| CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | | | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4) | | | |
| RESULTAT FINANCIER (3-4) | | 2 450.25 | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| SUR OPERATIONS DE GESTION | | | |
| SUR OPERATIONS EN CAPITAL | 3 757.15 | | |
| REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES | | | |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5) | | 3 757.15 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| SUR OPERATIONS DE GESTION | | | |
| SUR OPERATION EN CAPITAL | | | |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS | | | |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6) | | | |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6) | | 3 757.15 | |

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2023 MJC SANS SOUCI (SUITE)

| | Du 03/05/2022 au 31/08/2023 | | 30.12.1899 |
|--|-----------------------------|------------|------------|
| | Montant | Total | Total |
| PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7) | | | |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES (8) | | | |
| TOTAL DES PRODUITS (1+3+5) | | 791 558.96 | |
| TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8) | | 620 782.40 | |
| SOLDE CREDITEUR = BENEFICE | | 170 776.56 | |
| SOLDE DEBITEUR = PERTE | | | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| DONS EN NATURE | | | |
| PRESTATION EN NATURE | 103 083.47 | | |
| BENEVOLAT | | | |
| TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | 103 083.47 | |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| SECOURS EN NATURE | | | |
| MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS | 103 083.47 | | |
| PRESTATION EN NATURE | | | |
| PERSONNEL BENEVOLE | | | |
| TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | 103 083.47 | |

BILAN COMPTABLE AU 31/08/2023 MJC SANS SOUCI

| Actif | Du 03/05/2022 au 31/08/2023 | | | 30.12.1899 |
|--|-----------------------------|-----------|------------|------------|
| | Brut | Amort | Net | Total |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 7 360.68 | 1 153.27 | 6 207.41 | |
| FRAIS D'ETABLISSEMENT | | | | |
| FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | | | | |
| DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT | | | | |
| CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES | 7 360.68 | 1 153.27 | 6 207.41 | |
| AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES) | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 27 359.39 | 4 024.12 | 23 335.27 | |
| TERRAINS | | | | |
| CONSTRUCTIONS | | | | |
| INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS. | 27 359.39 | 4 024.12 | 23 335.27 | |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | | | | |
| AVANCES ET ACOMPTES | | | | |
| BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| AUTRES TITRES IMMOBILISES | | | | |
| PRETS | | | | |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1) | 34 720.07 | 5 177.39 | 29 542.68 | |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS | | | | |
| EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS | | | | |
| EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES | | | | |
| PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS | | | | |
| MARCHANDISES | | | | |
| CREANCES D'EXPLOITATION | 200 939.15 | 7 853.44 | 193 085.71 | |
| CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES | 14 946.74 | 7 853.44 | 7 093.30 | |
| CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS | | | | |
| AUTRES CREANCES | 185 992.41 | | 185 992.41 | |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | | | | |
| INSTRUMENTS DE TRESORERIE | | | | |
| DISPONIBILITES | 348 182.76 | | 348 182.76 | |
| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 7 160.27 | | 7 160.27 | |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT (2) | 556 282.18 | 7 853.44 | 548 428.74 | |
| FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3) | | | | |
| PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4) | | | | |
| ECART DE CONVERSION ACTIF (5) | | | | |
| TOTAL GENERAL | 591 002.25 | 13 030.83 | 577 971.42 | |

BILAN COMPTABLE AU 31/08/2023 MJC SANS SOUCI (SUITE)

| Passif | 31/08/2023 Montant | 30.12.1899 Total |
|---|-----------------------|---------------------|
| FONDS PROPRES | | |
| FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE | | |
| FONDS PROPRES STATUTAIRES | | |
| FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES | | |
| FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE | | |
| FONDS PROPRES STATUTAIRES | | |
| FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES | | |
| ECART DE REEVALUATION | | |
| RESERVES | | |
| RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES | | |
| RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE | | |
| AUTRES RESERVES | | |
| REPORT A NOUVEAU | | |
| EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE | 170 776.56 | |
| SITUATION NETTE (1) | 170 776.56 | |
| AUTRES FONDS | | |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 47 995.85 | |
| PROVISIONS REGLEMENTEES | | |
| TOTAL AUTRES FONDS (2) | 47 995.85 | |
| TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2) | 218 772.41 | |
| FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS | | |
| FONDS DEDIES | | |
| TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3) | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES | | |
| PROVISIONS POUR CHARGES | 8 176.00 | |
| TOTAL PROVISIONS (4) | 8 176.00 | |
| DETTES | | |
| DETTES FINANCIERES | | |
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES | | |
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS) | | |
| EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT | 200.50 | |
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES | 22 350.68 | |
| DETTES DES LEGS OU DONATION | | |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES | 82 461.35 | |
| DETTES DIVERSES | | |
| DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES | | |
| AUTRES DETTES | 62.33 | |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 245 948.15 | |
| TOTAL DETTES (5) | 351 023.01 | |
| ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6) | | |
| TOTAL GENERAL | 577 971.42 | |

4. BUDGET PRÉVISIONNEL 23/24

Le budget prévisionnel est un document financier qui récapitule l'ensemble des dépenses (aussi appelées "charges") et des recettes (aussi appelées "produits") prévisionnelles. Il permet de faire des prévisions sur l'année à venir.

Compte tenu de sa première année pleine et de sa croissance (nombre d'adhérents, hausse de la capacité d'accueil sur les accueils de loisirs enfance et jeunesse, mise en œuvre des activités régulières, stages et séjours ainsi que sur la vie associative), le budget prévisionnel 2023-2024 sera nettement plus élevé que le budget de l'année écoulée.

En synthèse, nous proposons un budget :

- A l'équilibre recettes/dépenses pour un montant de 1 054 510,80€
- Des subventions Ville de Lyon similaires à celles de l'exercice précédent
- De fait un résultat prévisionnel nul

Ce projet de budget prévisionnel a été présenté et approuvé par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2023, en présence du Cabinet Bobillon, Commissaire aux Comptes chargé de certifier nos comptes. Nous vous invitons à les approuver, dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2023. Vous trouverez ci-après bas les éléments clés de ce budget prévisionnel. Pour une meilleure lecture, toutes les lignes budgétaires à 0€ ont été retirées.

| BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024 | BP23/24 |
|-------------------------------|-----------------------|
| CHARGES | 1 054 510,80 € |
| PRODUITS | 1 054 510,80 € |
| RESULTAT | - € |

| TOTAL DES CHARGES | 1 054 510,80 € |
|--|---------------------|
| 60 | 78 440,62 € |
| 602110 Alimentation / Goûters | 14 722,00 € |
| 606110 Eau | 1 000,00 € |
| 606120 Electricité et Gaz | 32 000,00 € |
| 606300 Logistique petit équipement | 2 100,00 € |
| 606310 Activités - Fournitures | 20 562,62 € |
| 606320 Activités - Petit matériel/équipement | 7 056,00 € |
| 606400 Fournitures administrative & informatique | 1 000,00 € |
| 61 | 79 100,18 € |
| 611000 Repas manufacturés | 23 803,00 € |
| 611200 Activités - Sorties | 35 023,00 € |
| 611300 Activités - Spectacles | 4 552,80 € |
| 613500 Locations mobilières | 3 800,00 € |
| 615600 Maintenance | 7 000,00 € |
| 616100 Primes assurances multirisques | 4 921,38 € |
| 62 | 82 796,00 € |
| 622600 Honoraires CAC | 4 500,00 € |
| 622610 Honoraires expertise comptable | 24 120,00 € |
| 622620 Honoraires sociales | 12 000,00 € |
| 622630 Honoraires juridiques | 6 000,00 € |
| 623100 Annonces insertions communications ext | 6 000,00 € |
| 625100 Voyages et déplacement | 7 552,00 € |
| 625600 Missions | 2 000,00 € |
| 625700 Réceptions | 2 000,00 € |
| 626100 Affranchissements | 386,00 € |
| 626200 Telephone & abonnement internet | 2 265,00 € |
| 627100 Frais sur carte bancaire | 1 200,00 € |
| 628100 Cotisations R2AS | 1 200,00 € |
| 628600 Frais de formation | 13 573,00 € |
| 64 | 801 703,00 € |
| 641100 Salaires & appointements bruts | 656 011,00 € |
| 645100 Cotisations patronales | 138 192,00 € |
| 647200 CSE - Oeuvres sociales | 3 500,00 € |
| 647500 Médecine du Travail | 4 000,00 € |
| 65 | 2 000,00 € |
| 651000 Sacem et droits d'auteurs | 2 000,00 € |
| 68 | 10 471,00 € |
| 681110 Dotation aux amortis immo incorporelles | 10 471,00 € |

| TOTAL DES PRODUITS | 1 054 510,80 € |
|--|---------------------|
| 70 | 438 449,80 € |
| 706100 Participation aux activités | 96 057,00 € |
| 706101 Participation aux centres de loisirs | 124 035,00 € |
| 706102 Participation aux rythmes scolaires | 54 213,00 € |
| 706230 Prestation de service CAF | 136 041,80 € |
| 706252 Bonus territoire CTG | 23 303,00 € |
| 708300 Mise a disposition de salles | 800,00 € |
| 708800 Aut.produits activités annexes non soumis à TVA | 4 000,00 € |
| 74 | 597 122,00 € |
| 744200 Ville de Lyon - Subvention de fonctionnement | 590 884,00 € |
| 744300 Ville de Lyon - Subvention affectée | 1 000,00 € |
| 745300 CAF - Subvention affectée - VFS | 5 238,00 € |
| 75 | 10 839,00 € |
| 756000 Cotisations des adhérents | 5 000,00 € |
| 757100 QP de subvent.d'investissement | 5 839,00 € |
| 79 | 8 100,00 € |
| 791200 Transfert de charges Uniformation | 8 100,00 € |
| 861300 Locaux & charges locatives | 103 083,00 € |
| 871800 Autres | 103 083,00 € |

5. COTISATIONS D'ADHÉSION 23-24 ET 24-25

Le Conseil d'Administration propose de voter les montants de cotisation d'adhésion suivants :

Pour la saison en cours, 1er septembre 2023 au 31 août 2024, il est proposé que les montants des cotisations d'adhésions 2023-2024 soient reconduits à l'identique, à l'exception de l'ajout d'une adhésion spécifique à l'accueil libre du secteur jeunes.

- Adhésion Individuelle Adulte : 13€
- Adhésion Individuelle junior (-18 ans) : 7€
- Adhésion familiale (pour toutes les personnes d'un même « foyer ») : 34€
- Adhésion Bénévole* : 1€
- Adhésion Administrateur.trice * (personne physique ou morale) : 1€
- **Adhésion Secteur jeunes (accueil libre) : 1€**

Pour la saison suivante, 1 ER septembre 2024 au 31 août 2025), il est proposé que les montants des cotisations d'adhésions 2024-2025 soient reconduits à l'identique, à l'exception de l'ajout d'une adhésion spécifique à l'accueil libre du secteur jeunes et de la hausse à 5€ de la cotisation d'adhésion des bénévoles et administrateurs.trices :

- Adhésion Individuelle Adulte : 13€
- Adhésion Individuelle junior (-18 ans) : 7€
- Adhésion familiale (pour toutes les personnes d'un même « foyer ») : 34€
- Adhésion Bénévole* : 1€
- Adhésion Administrateur.trice * (personne physique ou morale) : 5€
- Adhésion Secteur jeunes (accueil libre) : 1€

* Tout.e adhérent.e bénéficiant d'une cotisation d'adhésion réduite (1€ ou 5€) ne peut participer aux activités régulières ou aux accueils de loisirs sans régler le complément d'adhésion

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MJC SANS SOUCI

Le Conseil d'Administration a rédigé et mis en vigueur un règlement intérieur (qui complète les statuts de la MJC Sans Souci) en cours d'année. Il est proposé de ratifier ce règlement intérieur en assemblée générale.

Le règlement intérieur en vigueur (version validée par le Conseil d'Administration en sa séance du 2 octobre 2023) à ratifier est disponible en téléchargement sur le site internet de la MJC :

https://www.mjcsanssouci.fr/files/ugd/c69f45_280a16ca455c476986dfa2d9231318e4.pdf

7. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait des statuts en vigueur :

« De 6 à 21 membres élus par l'Assemblée Générale reflétant la composition de celle-ci, en particulier s'agissant de l'égal accès des hommes et des femmes et des jeunes dans cette instance. Les membres élus ont un mandat de trois ans au Conseil d'Administration »

A la date de l'assemblée générale et sauf démission ou radiation intervenant avant cette date, 12 sièges seront à pourvoir parmi les membres élus.

Le Conseil d'Administration a défini un plan de communication, une organisation et des modalités permettant aux candidat.e.s potentiels.les d'échanger, avant l'assemblée générale, afin de mieux connaître le rôle du Conseil d'Administration, faire état de sa candidature (voir en annexes) ainsi que les modalités de déroulement des élections, lesquelles seront les suivantes :

✓ Les votes se feront à bulletin secret à l'aide d'un bulletin de votes comportant l'ensemble des résolutions à voter ainsi que l'identité et 1 phrase de « motivations » de chaque candidat.e.

✓ Les bulletins seront téléchargeables sur le site internet de la MJC Sans Souci à compter du 1er décembre 2023 et pourront être retirés à l'accueil du 3 au 6 décembre 2023.

✓ Les votes pourront être déposés dans l'urne prévue à cet effet (contre signature du registre) soit :

- De 14h00 à 18h00 à l'accueil de la MJC Sans Souci (36 av. Lacassagne 69003 Lyon)
- Au cours de la réunion formelle d'assemblée générale de 19h00 à 20h00

✓ Le vote sera clos à 20h00 le 6 décembre 2023. Le bureau de vote se réunira après clôture des votes pour leur dépouillement.

✓ Concernant l'élection des membres du Conseil d'Administration, il est prévu qu'un bulletin de vote pourra comporter plus de votes « Pour » que le nombre de sièges à pourvoir. Il sera alors tenu compte de chaque « Pour » qui seront comptabilisés au profit des candidat.e.s correspondants.

8. ANNEXES

1. Appel à candidatures

Vous êtes adhérent.e 2023/2024 de la MJC ou parent d'un enfant adhérent.e.
de moins de 17 ans.

Vous êtes éligible au Conseil d'Administration de la MJC Sans Souci.

Comment ça marche ?

Les administrateurs.trices sont élu.e.s pour un **mandat de 3 ans, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Cette année, **12 sièges**, sur 21 sièges maximum, sont à pourvoir.

Le 6 décembre 2023, il sera proposé un vote sur place en accueil libre au cours de l'après midi entre 14h et 19h , ainsi qu'à l'issue de la réunion d'assemblée générale qui suivra, avec la possibilité d'être porteur.se de 2 pouvoirs maximum.

Si vous souhaitez présenter votre candidature au CA, nous vous invitons à adresser, votre candidature soit par mail à presidence@mjcsanssouci.fr, **soit sur papier libre** à remettre en main propre à l'accueil de la MJC **avant le 30 novembre 2023** à 18h00 *(heure de réception du mail), en respectant les indications suivantes :

- Indiquez vos Nom, prénom(s), adresse, date de naissance, adresse mail et téléphone
- (sans obligation) : expliquez vos motivations en 1 phrase

Seuls vos noms, prénoms et motivations seront inclus sur les documents mis à disposition en vue du vote et disponibles sur le site www.mjcsanssouci.fr et à l'accueil de la MJC.

Vous hésitez encore ? Vous doutez car vous n'avez jamais été élu.e au sein d'une association ? Vous vous interrogez sur les compétences, connaissances, qualités, disponibilités requises ?

Adressez un mail aux co-présidents et l'un d'eux vous recontactera pour échanger par téléphone ou vous proposera une rencontre à la MJC.

Au plaisir de vous compter parmi les adhérent.e.s prêts à coconstruire la MJC de demain !

Aurélien MILLAUD et Cédric SZABO
Co-présidents MJC Sans Souci - presidence@mjcsanssouci.fr

8. ANNEXES

2. Résolutions à voter

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06/12/2023 DE LA MJC SANS SOUCI EXERCICE 2022-2023

1 ère résolution :

Après avoir entendu le rapport moral et d'orientation, l'Assemblée Générale approuve ce rapport.

2 ème résolution :

Après avoir entendu le rapport financier du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels au 31 août 2023, tels qu'ils sont présentés et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'année écoulée.

3 ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022-2023 soit 170 776,56 euros pour partie en report à nouveau (25 000€) et pour partie en réserve de trésorerie (145 776,56€).

4 ème résolution :

Après avoir entendu le budget prévisionnel validé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve cet état tel qu'il est présenté.

5 ème résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe les grilles de cotisations d'adhésions telles que présentées, pour l'exercice 2023-2024.

6 ème résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe les grilles de cotisations d'adhésions telles que présentées, pour l'exercice 2024-2025.

7 ème résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le règlement intérieur de la MJC Sans Souci tel que présenté dans sa version du 2 octobre 2023.

8 ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve la nomination de la société 2S AUDIT, Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice clos au 31/08/2024.

9 ème résolution :

L'Assemblée Générale donne pouvoir aux membres du bureau, pour effectuer toutes les formalités administratives et juridiques relatives aux décisions prises par l'Assemblée Générale.

10ème résolution :

L'assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans - 12 sièges à pourvoir.



22
23

